



OUVERTURES

## Conditions générales de vente

### A) Modalités d'inscription et conditions de paiement

L'inscription à un voyage implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. L'inscription est enregistrée au moment où le participant a versé à Ouvertures un acompte minimum de 50% du prix de son voyage. Le solde est payable au plus tard 45 jours avant le départ. A défaut du règlement du solde dans les délais impartis et sans demande d'arrangement particulière de la part du client, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité. En cas d'inscription moins de 45 jours avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

En cas d'inscription neuf mois avant la date du départ, nous accordons une remise de 3% sur le prix du programme (billets d'avion exclus).

### B) Annulation

En cas d'annulation du voyage par le participant, les frais suivants lui seront facturés :

- dès l'inscription, frais minimum : 700 CHF par personne ;
- entre 60 et 46 jours avant le départ : 30% du prix du voyage ;
- entre 45 et 15 jours avant le départ : 50% du prix du voyage ;
- de 14 jours au jour du départ : 100% du prix du voyage.

### C) Assurances annulation et assistance

Nous demandons à tous nos clients d'être en possession d'une assurance annulation et assistance adaptée à la destination, au contenu, au prix et à la durée du voyage. Si tel n'est pas le cas, nous vous proposons un contrat avec un de nos partenaires spécialisés.

Dans le cas où vous ne faites pas appel à nos services pour la conclusion d'une telle assurance, vous devrez vous munir de votre contrat d'assurance pendant la durée du voyage.

**Votre choix de ne prendre aucune assurance via Ouvertures, fait automatiquement office d'une décharge d'assurance.**

Les assurances liées au Cartes de Crédit ne représentent en principe pas une couverture suffisante. Dans tous les cas de figure, le client est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre.

### D) Visas

Les citoyens suisses ou français n'ont pas besoin de visa pour voyager au Chili ou en Argentine. Une autorisation de séjour de 3 mois leur est automatiquement délivrée à leur entrée en territoire chilien ou argentin. Un passeport valide six mois après la date du retour est requis.

Au cas où un participant n'est pas titulaire d'un passeport suisse ou français, il est tenu de se renseigner auprès du Consulat du Chili à Berne (Tél. : +41(0)31.370.00.58/59), à Lausanne (Tél. : +41(0)21.641.05.20), ou de l'Ambassade du Chili à Paris (Tél. : +33(0)1 44 18 59 60).

### E) Santé et aptitudes physiques

Les personnes qui voyagent avec Ouvertures sont censées avoir fait le nécessaire auprès de leur médecin traitant pour contrôler leur état de santé et mettre à jour leur carnet de vaccination.

Pour tous les voyages, le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Ouvertures ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage choisi.

### F) Interruption de voyage par le participant

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau physique ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par Ouvertures des prestations non utilisées. Pour tout voyage interrompu ayant été pris en charge par l'assistance du participant, les prestations non utilisées peuvent être remboursées par son assurance annulation, suivant les conditions du contrat. Au cas où un participant quitterait l'accompagnateur en cours de voyage, volontairement ou par négligence, Ouvertures n'assumerait plus de responsabilité le concernant.

### G) Responsabilité d'Ouvertures

L'agence Ouvertures, en tant qu'organisateur, est responsable du contenu de ses descriptifs de voyage. Elle s'engage à une indemnisation équitable au cas où une prestation annoncée aurait été supprimée ou sensiblement modifiée, exclusion faite des points mentionnés dans l'article suivant.

### H) Modifications de la part d'Ouvertures

- *Annulation* : dans le cas d'une situation locale à risques (politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle...), Ouvertures se réserve le droit d'annuler le voyage. Le client en sera informé le plus rapidement possible et le montant payé à Ouvertures lui sera intégralement remboursé, tout autre dédommagement étant exclu.

- *Modification du voyage* : Avant le départ, des événements extérieurs peuvent contraindre Ouvertures à modifier le programme du voyage. Dans cette hypothèse chaque participant sera informé dans les meilleurs délais. Pendant le voyage, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement etc..) peuvent survenir en raison de difficultés d'organisation, pour des raisons de sécurité, d'intérêt général ou de force majeure. Les participants ne peuvent alors en aucun cas prétendre à remboursement ou indemnité.

- *Modification de prix* : Ouvertures se réserve le droit de revoir ses prix si les circonstances l'exigent, comme par exemple en cas d'importantes fluctuations sur le marché des changes. Si tel devait être le cas le participant en serait informé au plus tard quinze jours avant la date du départ. Si l'augmentation représentait plus de 5% du tarif convenu, le participant aurait la possibilité d'annuler son voyage, dans les 5 jours, cela sans aucun frais.

- *Interruption du voyage* : Tout voyage interrompu sur décision de l'accompagnateur pour des raisons légitimes (de sécurité, de niveau physique, ou pour cas de force majeure) n'ouvre droit à aucun remboursement par Ouvertures des prestations non utilisées.